

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 818 modifiant l'arrêté n° 65/19/SPCG du 8 février 1965 prononçant la révocation du droit de concession provisoire accordé à M. Abdallah Taha sur un terrain sis à Djibouti, plateau du Serpent (T.F. 392) et la restitution au concessionnaire du prix du terrain et des droits versés par lui.

n° 818

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mai 1965

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro  
1 juillet 1965

### TEXTE INTÉGRAL

L'article 4 de l'arrêté n° 65/19/S5PCG du 8 février 1965 est modifié ainsi qu'il suit

- Aulieu de: Le remboursement de la somme, visée à l'article c1-dessus, sera imputé sur les recettes du Service de l'Enregistrement, des Domains et du Timbre, -lire : La dépense qui en résulte est imputable au budget local, chapitre 9, article 6, § 5.